

Conditions Générales d'Utilisation de l'Application Mobile Jouer Arbitrer Pratiquer

ARTICLE 1 : INTRODUCTION.

La société PHN SERVICES, SARL au capital de 500 euros, inscrite au RCS de la ville de Marseille sous le numéro 883 106 437, dont le siège social se situe 64 boulevard de la Valbarelle 13011 Marseille, exploite l'Application Mobile Jouer Arbitrer Pratiquer ci-après dénommée « l'Application Mobile ». Le directeur de la publication du Service est Madame Nathalie ZARI adresse mail : phnservices.contact@gmail.com.

ARTICLE 2 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE.

2.1 Objet du Service.

L'application JAP est une interface IHM servant à :

- Consulter les performances des JAPPEURS du club enregistrées dans la base de données de la Fédération Française de Basket Ball (F B I).
- Enregistrer ou modifier les performances des JAPPEURS du club enregistrées dans la base de données de la Fédération Française de Basket Ball (F B I).

2.2 Fonctionnement du Service.

L'application est téléchargée à partir d'un lien fourni par la FFBB.

L'utilisateur se connecte à l'application grâce à un code fournit par FBI.

ARTICLE 3 : LIMITATION DE RESPONSABILITÉS.

À tout moment, PHN SERVICES pourra modifier, interrompre temporairement l'accès aux services et ce, sans avoir à en informer les utilisateurs au préalable. PHN SERVICES ne prenant aucun engagement de maintenir un accès permanent et ininterrompu à l'Application Mobile et/ou au Service. PHN SERVICES, n'est en aucun cas responsable de ces interruptions et des conséquences qui peuvent en découler pour l'utilisateur. PHN SERVICES ne sera pas responsable du fonctionnement inadéquat du service s'il résulte d'opérations de maintenance, d'incidents, pu de problèmes liés à sa capacité à supporter les systèmes indispensables à l'utilisateur du service, même si PHN SERVICES fera ses meilleurs efforts pour assurer une réponse rapide, sans se responsabiliser des retards liés aux services de télécommunications. Notamment PHN SERVICES ne sera en aucun cas responsable du mauvais fonctionnement des opérateurs téléphoniques et des fournisseurs d'accès Internet auxquels l'Utilisateur aura eu recours. L'Utilisateur reste seul responsable de tout usage qui pourrait être fait de son identifiant, et de leur confidentialité. PHN SERVICES ne pourra en aucun cas être tenue responsable de toute perte ou vol ou tout dommage résultant d'une utilisation frauduleuse des données d'identification des Utilisateurs.

En tant que prestataire technique, PHN SERVICES n'est pas tenue de vérifier la véracité des informations fournies par les Utilisateurs et décline toute responsabilité quant à l'inexactitude des données. Pertes de connectivité Internet dues aux 10 opérateurs publics ou privés, tout problème lié au modem ou au système informatique de l'Utilisateur ou son logiciel de navigation, les interconnexions de réseaux téléphoniques et/ou toute autre infrastructure de transport ou de télécommunications employée par l'utilisateur, la défaillance du réseau public de distribution d'électricité et tout autre évènement indépendant de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale du Service. PHN SERVICES n'est pas non plus responsable de la mauvaise configuration du terminal mobile de l'Utilisateur. Il appartient à chaque Utilisateur de s'assurer du bon fonctionnement et de la configuration de son matériel.

PHN SERVICES n'est pas responsable d'une éventuelle coupure du service de la base de données de la fédération Française de Basket Ball.

ARTICLE 4 : DUREE.

Dans le cas du téléchargement de l'Application Mobile, les présentes CGU sont souscrites pour une durée indéterminée à compter du téléchargement de l'application par l'Utilisateur dans les conditions décrites à l'Article 1.

ARTICLE 5 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE.

L'Utilisateur ne dispose que d'un droit d'usage strictement personnel, non exclusif et non transférable de l'Application Mobile. Tout autre usage est soumis à l'autorisation préalable et expresse de PHN SERVICES. Toute reproduction, représentation ou diffusion, y compris l'addition à celle-ci de nouvelles fonctions ou la réalisation de modifications sur celle-ci qui altéreraient son fonctionnement, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, est formellement interdite.

ARTICLE 6 : POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DONNÉES PERSONNELLES

Généralités Dans le cadre de l'exécution de ses prestations, PHN SERVICES est susceptible de collecter des données personnelles relatives à la performance des JAPPEURS. Ces données ne sont pas enregistrées sur le téléphone de l'utilisateur, mais directement dans la base de données de la fédération Française de Basket Ball.

Tout licencié peut demander la suppression des données qui le concerne en faisant la demande à la Fédération Française de Basket Ball.

ARTICLE 7 : ANNULATION ET INEFFICACITÉ DES CLAUSES.

La nullité ou l'impossibilité de mise en œuvre de l'une des quelconques clauses des présentes CGU, si elle ne remet pas en cause notablement l'équilibre

contractuel, n'affectera que la clause concernée et n'entraînera pas l'annulation des présentes CGU.